

Montréal, le 30 mars 2017

Objet : Votre demande d'accès du 27 février 2017 (copie de tout document en votre possession faisant état des renseignements suivants : la liste des investissements réalisés par le Fonds d'intervention économique régional (FIER) de la Gaspésie depuis sa création; et les activités du FIER de la Gaspésie depuis le 1^{er} avril 2011)

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la «Loi sur l'accès») datée du 27 février 2017, reçue, par courrier, à nos bureaux le 28 février 2017, dont copie est jointe en annexe, et à notre avis de prolongation de délai de traitement daté du 20 mars 2017.

Comme déjà indiqué dans les documents déposés annuellement par Investissement Québec en commission parlementaire et qui décrivent les placements réalisés par les divers FIERs, FIER Gaspésie s.e.c. a réalisé deux placements, soit dans :

- Jean-Jacques Campeau inc. 750 000 \$ 2009
- Les Pêcheries Marinard Itée 899 990 \$ 2010

Par ailleurs nous comprenons, tel qu'il appert du Registre des entreprises du Québec (REQ), que cette société en commandite a été dissoute en septembre 2015.

En terminant, à titre d'information, nous vous référons à l'article 135 de la Loi :

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection

.../2

des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat
Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société

p.j. Votre demande d'accès.

Québec, le 27 février 2017

Monsieur Marc Paquet
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
Investissement Québec
600, rue De La Gauchetière, bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8

Monsieur,

La présente constitue une demande d'accès à l'information en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Nous souhaitons obtenir copie de tout document en votre possession faisant état des renseignements suivants

- La liste des investissements réalisés par le Fonds d'intervention économique régional (FIER) de la Gaspésie depuis sa création;
- Les activités du FIER de la Gaspésie depuis le 1^{er} avril 2011.

Pour toute question relative à la présente demande, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.